

Numéro Spécial Mondes en Développement

Thème : Les Objectifs du Développement Durable (ODD) : quel bilan d'étape ?

Dossier thématique coordonné par : Mehdi Abbas (MCF, Pacte-Cnrs), Stéphanie Treillet (MCF, INSPE-UPEC, CEPN)

Appel à contributions

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté l'Agenda 2030 censé orienter les efforts des États membres, des Organisations internationales, ainsi que des Organisations non gouvernementales en matière de développement (Organisation des Nations unies, 2015). Ce programme universel porte une vision de transformation de notre monde assurant sa transition écologique vers un développement durable, d'ici 2030. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD), et leurs 169 cibles sont le cœur de l'Agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable : climat, biodiversité, énergie, eau, santé mais aussi pauvreté, égalité de genres, prospérité économique, paix, agriculture, éducation... et sont interdépendants les uns des autres. Depuis 2015, l'économie mondiale a connu des transformations radicales liées à la crise de la COVID-19, à la guerre en Ukraine, à l'aggravation de l'altération écologique globale et aux défaillances de la gouvernance multilatérale. Les Nations Unies, lors de la conférence de Stockholm+50 (juin 2022), n'hésitent pas à parler de « polycrise » pour qualifier l'état des rapports économiques et politiques internationaux. Cette « polycrise » concerne l'ensemble de la communauté internationale, les mondes en développement plus particulièrement et, bien entendu, l'agenda des Objectifs du développement durable. D'où le constat établi lors du dernier sommet sur les ODD (septembre 2023) que seulement 15 % des ODD ont été atteints à mi-parcours.

Compte tenu de ce nouveau contexte et aux termes de la deuxième phase (2020-2025) de leur mise en œuvre, nous proposons un numéro spécial consacré aux apports et limites des ODD en matière de théories, politiques et pratiques du développement international, en vue d'ouvrir une réflexion critique et constructive sur l'agenda post-ODD.

Les ODD s'inscrivent dans la continuité des OMD, qui de 2000 à 2015 ont servi de référent à la communauté du développement, tout en s'en différenciant. Ils revendiquent une visée transformatrice en vue du développement durable opérant ainsi un recadrage et un élargissement de l'agenda du développement international (Arora-Jonsson, 2023). Aux objectifs de développement humain liés à la pauvreté, à l'alimentation, à la santé, à l'éducation et à l'égalité s'ajoutent des objectifs liés à l'économie et aux conditions d'existence des populations : énergies propres et à coût abordable, travail décent et croissance économique, industries, innovations, infrastructures, réductions des inégalités de revenu et d'accès, villes et communautés durables. La dimension environnementale est déclinée en trois objectifs (lutte contre les changements climatiques, vie terrestre et vie aquatique). À cela s'ajoute des objectifs de gouvernance, de paix et de sécurité collective. L'architecture des ODD est complétée par le consensus d'Addis Abeba relatif au financement et à l'aide publique au développement. La différenciation avec les OMD ressort également au niveau de l'approche retenue. Les ODD se veulent globaux, et non pas réservés aux seuls pays en développement et pays les moins avancés, universels et complémentaires les uns des autres, l'approche par cluster d'ODD et non pas 17 ODD en silo est mise en avant.

Toutefois, dès leur mise en place les ODD ont été critiqués pour l'absence d'une réflexion réellement nouvelle en matière de théories du développement, mais surtout relativement au concept même de développement durable alors que des questionnements sur les limites planétaires et l'anthropocène ont été formulés dans la phase préparatoire de l'agenda (Belmonte-Ureña et al., 2021). Il en va de même des rapports de pouvoir et des asymétries entre acteurs du développement que les ODD consacraient alors qu'ils se réclament d'une visée transformatrice. De plus, leur adoption par les Nations unies, la nécessité de s'y référer pour les acteurs du développement en quête de financements ne serait pas propice à l'émergence de pensées alternatives et de pratiques innovantes (Briant Carant, 2017). L'approche par les cibles et les indicateurs avec une méthodologie unifiée en vue de comparaisons internationales est certes importante, mais ce *benchmarking* pourrait être préjudiciable au développement de méthodes et pratiques originales de développement, surtout au niveau local ou communautaire (Gérardin, Dos Santos, & Gastineau, 2016). Cette approche par les indicateurs, censés définir le problème de développement et juger de la pertinence des mesures prises, évacue les déterminants sociaux, d'économie politique et les rapports de forces tant locaux, nationaux

qu'internationaux du problème à traiter ainsi que de la construction des indicateurs. Enfin, la question des stratégies macro-économiques et macro-sociales de développement, déjà absente des OMD, semble rester le grand impensé des ODD.

Aux deux-tiers du chemin et en vue de poser les premiers jalons d'une réflexion post-2030, il nous semble opportun d'appeler analystes, praticiens ou académiques, à partager un bilan d'étape de leurs analyses, expériences, pratiques et pensées des ODD. Sont encouragées les contributions thématiques, pluridisciplinaires et s'appuyant sur des choix théoriques et méthodologiques pluralistes. Les contributions attendues doivent porter sur les problématiques suivantes :

- **Les ODD et les théories et stratégies de développement** : les ODD sont-ils porteurs d'un nouveau paradigme en matière de développement durable ? Quelles stratégies de développement sont sous-jacentes aux ODD ? Quels sont les moteurs de la « transformation structurelle » pour le développement durable ? Quelle place pour les ODD entre les différentes versions du consensus de Washington, par rapport au paradigme de l'approche de la lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale et du nouveau consensus de Wall Street ? Aux deux-tiers de l'agenda, quel bilan tirer de la « gestion » du développement par les indicateurs ? Quelle place pour les théories et approches critiques du développement dans un agenda uniforme ?
- **La gouvernance des ODD** : comment s'opère l'appropriation par les acteurs du développement (Administrations nationales, organisations internationales, ONG, praticiens du développement, etc.) de l'agenda du développement durable ? Quels sont le sens et le contenu de « qualité des institutions » à laquelle se réfère l'agenda des ODD ? Les ODD contribuent-ils à repenser la coopération (locale, globale) en matière de développement ? La mise en œuvre des ODD a-t-elle donné lieu à des innovations institutionnelles ou de gouvernance ? Les pays en développement et les PMA ne font-ils pas face à des injonctions contradictoires – qui se manifestent notamment dans les évolutions de la doctrine et de la pratique de l'aide internationale – à partir desquelles une stratégie de développement semble très difficile à mettre en place ? En retour, peut-on considérer que la nécessité d'augmenter les ressources de l'aide pour financer l'atteinte des ODD contribue à justifier l'évolution de celle-ci, en particulier l'appel à des fonds privés ?
- **L'Économie politique des ODD** : Quels sont les conflits d'intérêts, de valeurs et de normes que révèlent la mise en œuvre des ODD ? Inversement, la mise en œuvre des ODD a-t-elle été, est-elle, à l'origine de conflits entre les acteurs du développement ? La mise en œuvre des ODD influence-t-elle les relations de pouvoir entre les différentes parties prenantes ? L'évolution des rapports de puissance et de richesse au niveau international a-t-elle eu des effets sur le contenu et les modalités de mise en œuvre des ODD et sur les approches au sein des organisations et agences multilatérales et/ou régionales ?

Cet appel est ouvert à tout type de méthodes : réflexions théoriques, analyse macro, méso ou micro, études de cas, production d'indicateurs, analyse statistiques, analyse comparative ou monographie etc...

Critères de sélection : pertinence thématique, pertinence du champ, originalité de la démarche, clarté de l'argumentation, pertinence des résultats.

La contribution est soumise en fichier word par mail aux adresses suivantes :

Mehdi.abbas@univ-grenoble-alpes.fr ; stephanie.treillet@u-pec.fr en indiquant en objet « Numéro spécial MeDODD »

Échéancier prévisionnel :

30 avril 2024 : envoi de la proposition de contribution (résumé)

31 mai 2024 : retour des décisions du comité éditorial

30 octobre 2024 : envoi des articles complets

30 janvier 2025 : envoi des rapports des évaluateurs

30 mai 2025 : envoi des articles révisés

30 octobre 2025 : date prévisionnelle de publication

Critères de rédaction de la Revue Monde en Développement
(<http://www.mondesendveloppement.eu>)

Le volume de référence est de 45 000 signes (espaces inclus), y compris les résumés, les notes, la bibliographie, les annexes, les tableaux et graphiques. Le texte, en style normal, est aligné à gauche, sans retrait de paragraphe, sans césure, sans puce, ni numéro. Il est composé en Garamond 11, espace simple, sans marge.

Les résumés en français et en anglais (avec titre traduit) ne dépassent pas 700 caractères (espaces inclus). Ils sont accompagnés de mots-clés (français et anglais, 7 au maximum) et de la classification JEL (5 références au maximum).

Les parties et sous-parties sont numérotées (1., 1.1, 1.1.1,...). L'introduction et la conclusion ne sont pas numérotées.

Les tableaux, graphiques, schémas et cartes mesurent au maximum 12 cm en largeur ; leur emplacement dans le texte est précisé. Ils sont présentés, ainsi que les formules mathématiques, sous word, éventuellement au format image, et ne sont pas scannés. Leur lisibilité est testée sur un tirage papier.

Le titre de l'article, prénom et nom de l'auteur, titre, institution, adresse électronique, adresse postale personnelle (envoi du numéro), sont mentionnés.

Les notes de bas de page sont numérotées par ordre croissant en chiffres arabes en times new roman normal 9.

Dans le texte, les références d'auteurs sont précisées des plus récentes aux plus anciennes, avec les pages des citations (Perroux, 1981, 47).

À leur première utilisation, les sigles et acronymes sont développés

La bibliographie est établie en Garamond 10, par ordre alphabétique des seules références mobilisées dans le texte, pour un auteur, de l'année la plus récente à la plus ancienne, sous la forme suivante :

CBD (2006) Convention on Biological Diversity, Home page, <http://www.biodiv.org>.

CROUSSE B. (1991) Foncier et environnement, in É. Le Bris et al. (dir.) *L'appropriation de la terre en Afrique noire*, Paris, Karthala, 151-158.

GENDARME R. (1999) La coopération euro-méditerranéenne, *Mondes en développement*, tome 27, n° 105, 9-14.

IIMI A. (2006) Did Botswana escape from the resource curse?, *IMF Working Paper* 06/138, 31 p.

PERROUX F. (1981) *Pour une philosophie du nouveau développement*, Paris, Aubier-Montaigne, 279 p.

Bibliographie indicative

Arora-Jonsson, S. (2023) The Sustainable Development Goals: A Universalist Promise for the Future. *Futures*, 146, <https://doi.org/10.1016/j.futures.2022.103087>

Bali Swain, R., & Yang-Wallentin, F. (2020) Achieving Sustainable Development Goals: Predicaments and Strategies. *International Journal of Sustainable Development & World Ecology*, 27(2), 96-106.

Belmonte-Ureña, L. J., Plaza-Úbeda, J. A., Vazquez-Brust, D. & Yakovleva, N. (2021) Circular Economy, Degrowth and Green Growth as Pathways for Research on Sustainable Development Goals: a Global Analysis and Future Agenda, *Ecological Economics*, 185.

Briant Carant, J. (2017) Unheard Voices: a Critical Discourse Analysis of the Millennium Development Goals' Evolution into the Sustainable Development Goals, *Third World Quarterly*, 38(1), 16-41.

Gérardin, H., Dos Santos, S., & Gastineau, B. (2016). Présentation. Des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) aux Objectifs de développement durable (ODD) : la problématique des indicateurs, *Mondes en développement*, 2(174), 7-14.